

bien qu'établis en vertu des lois provinciales, sont des établissements autonomes sans but lucratif qui s'occupent de recherche et développement à forfait pour le compte de fabricants, de ministères gouvernementaux et pour leur propre compte; leurs revenus courants proviennent surtout de recherches commanditées. L'Institut de recherches sur les pâtes et papiers du Canada (voir le chapitre traitant des forêts) est l'unique association importante de recherches qui soit une initiative collective; les fonds d'exploitation de cet Institut proviennent de l'industrie et ses installations de recherche, du gouvernement fédéral et de l'Université McGill, tous trois intéressés au premier chef à permettre à cette industrie d'affronter la concurrence sur le marché mondial. Toutefois, pendant des années, la nature même de l'industrie en général, fondée sur les ressources primaires, n'était pas favorable à l'établissement de laboratoires de recherches. En outre, la prédominance des sociétés manufacturières d'obédience étrangère a exercé une influence considérable sur le progrès de la recherche industrielle. Les filiales canadiennes des sociétés étrangères avaient à leur disposition les résultats des recherches et des perfectionnements des sociétés-mères, et les sociétés canadiennes n'avaient que peu d'intérêt à instaurer leurs propres laboratoires ou à mettre au point des produits spécialement pour le marché canadien. Mais actuellement, l'industrie canadienne d'un bout à l'autre du pays multiplie ses services de recherches et prend de plus en plus conscience des avantages qu'elle peut en retirer. Désireuse de soutenir la concurrence que lui offrent les industries étrangères dans le domaine de la fabrication d'articles ultra-modernes, l'industrie canadienne intensifie d'une façon impressionnante ses recherches scientifiques et techniques.

Le Centre de recherches de Sheridan Park en banlieue du Toronto métropolitain illustre bien les innovations les plus récentes destinées à accroître l'efficacité de la recherche industrielle au Canada. Un complexe à peu près semblable se trouve à Pointe-Claire, près de Montréal. Les centres de recherches de ce genre facilitent énormément le travail des chercheurs spécialisés dans les sciences appliquées, car ils constituent un moyen commode d'échange de renseignements scientifiques brevetés et permettent un accès facile à toute une gamme d'instruments, d'outillage et de techniques spécialisés. En outre, ils constituent un milieu intéressant pour le personnel scientifique et contribuent, par le fait même, à garder au pays les hommes de sciences formés. Les laboratoires de neuf sociétés indépendantes sont maintenant en pleine activité à Sheridan Park et il y a place pour d'autres sociétés. Un centre de conférences est en voie de construction et les participants se sont formés en association en vue de favoriser et de hâter un grand nombre d'autres projets mutuellement avantageux.

Il y a donc trois principaux secteurs de recherches au Canada: les recherches effectuées par les gouvernements, les recherches effectuées dans les universités et celles qui se font dans l'industrie. On étudie ces trois éléments en détail dans les sections et sous-sections qui suivent.

Mécanisme de la politique fédérale en matière de sciences.—Dans la sphère fédérale, c'est le Cabinet qui constitue la plus haute autorité du côté de la politique en matière de sciences. Pour exercer cette autorité on a établi par la loi sur le Conseil de recherches (S.R.C. 1952, chap. 239, modifié) un comité du Cabinet appelé Comité du Conseil privé sur les recherches scientifiques et industrielles. Ce Comité se compose des ministres du Cabinet dont les ministères comportent certaines responsabilités d'ordre scientifique et de certains autres ministres que touchent indirectement les affaires scientifiques. Les ministères et organismes exécutifs informent le Comité du Conseil privé des aspects scientifiques de leurs propres responsabilités ainsi que de l'organisation et du soutien de la recherche nécessaires à cet égard. D'autre part, le Conseil national de recherches a donné avis au Comité pendant des années sur la politique générale à suivre en matière de sciences, particulièrement en ce qui concerne les recherches dans les universités et dans l'industrie ainsi que dans des domaines qui n'appartiennent pas strictement aux ministères et organismes exécutifs. Puis en 1949, le Comité du Conseil privé a élargi la structure de son régime consultatif en ajoutant un Comité consultatif de fonctionnaires supérieurs dont il pourrait demander l'avis sur la formulation et l'application de la politique du gouvernement en matière de sciences.